

# Syllabus

**Nom du cours** : Institutions Judiciaires

**Code** : (à préciser)

**Semestre** : 1

**Nombre de crédits** : 2

**Volume horaire** : 40h (CM 24 heures ; TD 00 ; TPE : 16 heures)

**Localisation de la salle** : FDPRI-FDPU

**Pré-requis du cours** : BAC Terminale Langue Littérature (TLL), Terminale Arts et Littérature (TAL) terminale sciences sociales (TSS) et équivalents.

## **Informations sur le responsable du cours**

**Responsable** : Dr Alfousseyni DIAWARA

- **localisation du bureau** : FDPRI
- **contact** : Tel (00223) 77 54 64 80 / E-mail : alfdiawara@yahoo.fr
- **heures de réception** : 10 h – 12 h

## **Description du cours**

### **Résumé**

Le cours des Institutions Judiciaires comporte une introduction et deux parties. L'introduction expose les concepts, l'historique, les sources des institutions judiciaires, mais aussi le contexte de l'enseignement de la matière. Les deux parties du programme étudient, d'une part la justice et d'autre part, le procès.

### **Objectifs du cours** :

#### *Objectif général*

Le cours des institutions judiciaires permet aux apprenants d'acquérir des notions fondamentales sur les mécanismes institutionnels de règlement des litiges.

#### *Objectifs spécifiques*

A l'issue de ce cours, les apprenants doivent être capables de :

- définir la notion de justice ;
- décrire le rôle de la justice ;
- exposer les principes fondamentaux qui régissent l'organisation et le fonctionnement de la justice étatique au Mali ;
- décrire les différents acteurs des institutions judiciaires et leur rôle ;
- décrire les différentes juridictions et leurs compétences ;
- décrire les différentes étapes d'un procès.

### **Méthode d'enseignement**

L'enseignement est basé sur la méthode du cours magistral. Il met aussi l'accent sur la discussion avec les étudiants qui sont encouragés à intervenir. Des questions seront posées pendant et après le cours. La discussion a pour but de faire comprendre davantage aux étudiants les principes conceptuels et l'importance de la justice. Ainsi, ce cours sera conceptuel, historique et théorique.

### **Méthode d'évaluation**

Le premier système d'évaluation est l'écrit, le second est l'évaluation par QCM. L'oral sera retenu comme évaluation subsidiaire.

### **Relation avec les autres enseignements**

Ce cours est une partie du droit processuel. Il est indispensable pour la compréhension de la procédure pénale, du droit judiciaire privé et des voies d'exécution. Les institutions judiciaires tissent des relations étroites avec les autres branches du droit. Sa maîtrise est nécessaire pour l'exercice de toutes les carrières juridiques et judiciaires.

# Programme et calendrier

## Informations concernant le contenu de chaque séance de cours

Ce cours s'étend sur un seul semestre (1<sup>er</sup>). Il comporte un volume horaire de 24 heures, repartit sur 12 semaines, soit 2 heures par semaine.

<b>1<sup>ère</sup> semaine, Durée : 2 heures</b>
--

### Introduction

Présentation générale du Cours ; Notion d'institutions judiciaires ; Sources des institutions judiciaires ; Rapport entre les institutions judiciaires et les autres disciplines du droit (Droit civil, Droit commercial, Droit judiciaire privé, Droit constitutionnel, Droit administratif).

### *Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)*

- PERROT (R.), *Institutions judiciaires*, Paris, Montchrestien, 13<sup>ème</sup> édit., 2008 (**A lire Page 1 à 17 partie introductive**).
- MOULAYE (Z.), DIABATE (A.) et DOUMBIA (Y.), *Gouvernance de la justice au Mali*, Bamako, édit, imprim. Color, Novembre 2007 (**A lire Page 13 à 15 partie introductive**).
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (**A lire Page 1 à 22 partie introductive**).
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- CORNU (G.) (Dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 1998.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

# La justice

## *Le service public de la justice et ses principes généraux d'organisation*

Le chapitre 1 de la 1<sup>ère</sup> partie de ce cours est consacré à l'étude du service public de la justice et ses principes généraux d'organisation. La justice en tant que service public partage certaines règles d'organisation et de fonctionnement avec d'autres services publics. Mais, il s'agit d'un service public particulier. De ce point de vue, la justice comporte des règles spécifiques d'organisation et de fonctionnement.

## **Description du programme de la semaine**

### *Le service public de la justice*

#### Le droit à la justice

- Définition du droit à la justice ou droit au juge
- Conséquences du droit à la justice : égalité devant le service public de la justice ; principe de fixité et permanence de la justice
- La justice, monopole de l'Etat : principe et exceptions

#### La gratuité de la justice

- Définition de la gratuité de la justice
- Gratuité de la justice : principe et exceptions

Les étudiants doivent être capables de :

définir les mots et expressions suivants : service public, justice, droit au juge, égalité devant la justice, fixité et permanence de la justice, gratuité de la justice ;

- analyser les éléments constitutifs du service public de la justice, mais aussi son importance.

## QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE

1. Citer les différentes définitions de la justice ;
2. Quels sont les types de juridiction dans notre pays ?
3. Quels sont les caractères spécifiques du service public de la justice ?
4. Quels sont les différents modes de résolution de conflits ?
5. Qu'est ce qu'un tribunal arbitral ?

## Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)

### I.- Ouvrages

- PERROT (R.), *Institutions judiciaires*, Paris, Montchrestien, 13<sup>ème</sup> édit., 2008 (**A lire page 21 à 24 et page 53 à 86**).
- GUINCHARD, (S), CHAINAIS, (C), et autres, *Droit processuel - Droit commun et droit comparé du procès équitable*, Paris, Dalloz, 5<sup>ème</sup> édit., 2009. (**A lire page 2 à 60**).
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (**A lire Page 35 à 67**).
- CORNU (G.) (Dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 1998.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.
- PAVIA (M-L), *L'équité dans le jugement*, Paris, l'Harmattan, 2003, 216 pages.

### II.- Articles de doctrine

- BELLET (P.), « *Le juge et l'équité* », in Etudes offertes à René ROUDIERE, Paris, Dalloz, 1981, p. 9.
- BORELLA (F.), *La justice de Salomon, Réflexions sur le juste*, in Mélanges Gustave PEISER, Presses Universitaires de Grenoble, 1995, p. 51.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.
- VATIER (B.), « *La justice est-elle un service public ?* », in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 141.

### III.- Textes législatifs et règlementaires

✓ **Textes législatifs**

- Loi n° 88 – 39 / AN/RM du 5 avril 1988 portant réorganisation judiciaire
- Loi n° 01 – 082 AN/RM du 24 Aout 2001 portant assistance judiciaire au Mali

✓ **Textes règlementaires**

- Décret n°95-211 P/RM du 30 novembre 1995 portant frais de justice en matière pénale.
- Décret n°95-255 P/RM du 30 juin 1995 portant frais de justice en matière civile et commerciale.
- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.
- Décret n° 06 – 426 P/RM du 24 octobre 2006 fixant les modalités d’application de la loi n° 01 – 082 AN/RM du 24 Aout 2001 portant assistance judiciaire au Mali.

**3<sup>ème</sup> semaine, Durée : 2 heures**

La justice en tant que service public particulier exige une organisation particulière distincte des autres services publics. Pour mener à bien sa mission, la justice est protégée contre les empiètements des pouvoirs exécutif et législatif. Cette protection lui assure une indépendance.

### **Description du programme de la semaine**

#### *Les principes généraux d’organisation de la justice*

La séparation de la fonction judiciaire des autres fonctions

- Le principe de non empiètement du pouvoir judiciaire sur le pouvoir législatif
- Le principe de non empiètement du pouvoir judiciaire sur le pouvoir exécutif
- La protection du pouvoir judiciaire contre les empiètements de l’exécutif et du législatif

Les principes de collégialité, du double degré de juridiction et de la distinction entre les juridictions de droit commun et spécialisées

- La collégialité et l'unicité de juridiction
- Le double degré de juridiction
- La distinction entre les juridictions de droit commun et spécialisées

Les étudiants doivent être capables de :

- décrire le principe de la séparation des pouvoirs tout en mettant en exergue l'indépendance de la justice ;
- analyser les principes de collégialité, d'unicité et du double degré de juridiction ;
- distinguer les juridictions de droit commun des juridictions spécialisées.

### **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Que signifient les termes suivants : la forfaiture, le déni de justice, un arrêt de règlement ? Illustrer vos réponses avec quelques exemples.
2. Expliquer le système de justice à juge unique et la collégialité.
3. La gratuité de la justice est-elle compatible avec les notions de dépens, d'honoraires, d'émoluments et de consignation ? Illustrer vos réponses avec des exemples pratiques.

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**

#### **I.- Ouvrages**

- PERROT (R.), *Institutions judiciaires*, Paris, Montchrestien, 13<sup>ème</sup> édit., 2008 (**A lire page 25 à 52**).
- CHARVIN (R.), *Justice et politique (évolution de leurs rapports)*, l'Hermès, 2003 (**Recommandé pour une étude détaillée des rapports entre la justice et le pouvoir politique**)
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (**A lire page 86 à 161 pour une étude sur la séparation des pouvoirs et page 162 à 260 pour les principes d'organisation de la justice**).
- CORNU (G.) (Dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 1998.

## II.- Textes législatifs et réglementaires

### ✓ Textes législatifs

- Loi n° 88 – 39 / AN/RM du 5 avril 1988 portant réorganisation judiciaire
- Loi n° 11 – 037 AN/RM du 15 juillet 2011 portant organisation des juridictions.
- Loi n° 11 – 038 AN/RM du 15 juillet 2011 portant création des juridictions.

### ✓ Textes réglementaires

- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.
- Décret n° 11 – 580 AN/RM du 13 septembre 2011 fixant le ressort des juridictions et déterminant le parquet général d'attache des parquets des tribunaux de grande instance et des parquets des tribunaux d'instance.

**4<sup>ème</sup> semaine, Durée : 2 heures**

### *Les différentes juridictions*

Les juridictions sont classées de plusieurs manières. Une distinction peut être faite entre les juridictions nationales et les juridictions internationales. Les premières sont celles qui ont une compétence au niveau national, les secondes peuvent avoir une compétence communautaire, régionale ou universelle.

### **Description du programme de la semaine**

#### *Les juridictions nationales*

La justice malienne fonctionne suivant un système dualiste :

- d'une part, l'ordre judiciaire, incluant les juridictions civiles et pénales, règle les litiges opposant les citoyens entre eux et sanctionnent les auteurs d'infractions aux lois pénales ;



- d'autre part, l'ordre administratif tranche les litiges qui opposent un citoyen à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à un organisme chargé d'une mission de service public.

La présente séance étudie l'ordre judiciaire.

Les juridictions de l'ordre judiciaire

Les Juridictions de l'ordre judiciaire du premier degré

- Les juridictions de droit commun du premier degré de l'ordre judiciaire
  - Les Tribunaux de première Instance (TPI)
  - Les Justices de Paix à Compétence Entendue (JPCE)
- Les juridictions spécialisées du premier degré de l'ordre judiciaire
  - Les Tribunaux de Commerce
  - Les Tribunaux du Travail
  - Les juridictions pour mineurs du premier degré
  - Les juridictions militaires

Les Juridictions du second degré de l'ordre judiciaire : les cours judiciaires d'Appel

La section judiciaire de la cour suprême, juridiction suprême de l'ordre judiciaire

Les étudiants seront être capables de :

- identifier les différentes juridictions de l'ordre judiciaire ;
- expliquer le concept de dualité de juridiction ;
- faire un exposé sur les différentes juridictions de l'ordre judiciaire : organisation, compétence, fonctionnement.

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**

I.- Ouvrages

- BRACONNAY, (N.), DELAMARRE, (M.), *Institutions juridictionnelles*, Paris, VUIBERT, 1<sup>ière</sup> édit., 2007.
- MOULAYE (Z.), DIABATE (A.) et DOUMBIA (Y.), *Gouvernance de la justice au Mali*, Bamako, édit, imprim. Color, Novembre 2007 (**A lire Page 17 à 33**).
- MAIGA (H. B.), *Le manuel du juge au siège*, Tome I- *Le siège civil*, Edit., JAMANA Bamako, 2009 ; *Le manuel du juge au siège*, Tome II- *Le siège correctionnel*, Edit., JAMANA Bamako, 2009.

- PERROT (R.), *Institutions judiciaires*, Paris, Montchrestien, 13<sup>ème</sup> édit., 2008 (A lire page 87 à 198).
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (A lire Page 349 à 546).
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

## II.- Articles de doctrines

- DEBBASCH (Ch.), « *L'indépendance de la justice* », in Mélanges Dubois, Paris, Dalloz, 2000.
- GICQUEL (J.), *Le conseil supérieur de la magistrature : une création continue de la république*, in Mélanges Philippe ARDANT, Droit et politique de la croisée des cultures, LGDJ, 1999, p. 289.
- GUINCHARD (S.), *La justice, bien de consommation courante*, in Mélanges J. CALAIS – AULOY, Dalloz, 2003.
- OPPETIT (B.), *Justice étatique et justice arbitrale*, in Mélanges Pierre BELLET, Paris, Litec, 1990, p. 415.
- PASCAL (J.), « *Les séparations du pouvoir* », in Mélanges Jean GICQUEL, Constitutions et pouvoirs Montchrestien, 2008, p. 255.

## III.- Textes législatifs et règlementaires

### ✓ Textes législatifs

- Loi n°96-071 AN/RM du 16 décembre 1996, modifiée par la loi 09-025 AN/RM du 02 juillet 2009 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la cour suprême et la procédure suivie devant elle.
- Loi n° 01- 080 AN/RM du 24 août 2001 portant sur la minorité pénale et institutions pour mineurs. J.O du 1<sup>er</sup> février 2002.
- Loi n° 11 – 037 AN/RM du 15 juillet 2011 portant organisation des juridictions.
- Loi n° 11 – 038 AN/RM du 15 juillet 2011 portant création des juridictions.

### ✓ Texte règlementaire

- Décret n° 11 – 580 AN/RM du 13 septembre 2011 fixant le ressort des juridictions et déterminant le parquet général d’attache des parquets des tribunaux de grande instance et des parquets des tribunaux d’instance.

<b>5<sup>ème</sup> semaine, Durée : 2 heures</b>
--

Les juridictions de l’ordre administratif tranchent les litiges qui opposent un citoyen à l’Etat, à une collectivité territoriale ou à un organisme chargé d’une mission de service public. Composent les juridictions de l’ordre administratif : les tribunaux administratifs, les cours administratives d’appel (créées par la loi n°11-38) et la section administrative de la cour suprême.

### **Description du programme de la semaine**

Les juridictions de l’ordre administratif

- Les tribunaux administratifs
- Les Cours administratives d’Appel
- La Section administrative de la cour suprême

A l’issue de cette séance, les étudiants doivent être capables de :

- citer les différentes juridictions administratives ;
- faire un exposé sur l’organisation et le fonctionnement des juridictions administratives ;
- décrire le rôle des juridictions administratives.

### **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Expliquer la distinction entre les juridictions de droit communs et les juridictions d’exception.
2. Quel est le rôle des assesseurs dans le procès ?
3. Expliquer et illustrer la hiérarchie des juridictions.

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l’étudiant)**

I.- Ouvrages

- BRACONNAY, (N.), DELAMARRE, (M.), *Institutions juridictionnelles*, Paris, VUIBERT, 1<sup>ière</sup> édit., 2007.
- PERROT (R.), *Institutions judiciaires*, Paris, Montchrestien, 13<sup>ème</sup> édit., 2008 (A lire page 199 à 243).
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (A lire page 547 à 606).
- CONAC (G.), *Les cours suprêmes en Afrique*, Paris, 1988.
- JEAN DU BOIS DE GAUDUSSON et CONAC GERARD (Sous la dir.), *La justice en Afrique*, Paris, la documentation française, 1990.
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

## II.- Articles de doctrines

- DEBBASCH (Ch.), « *L'indépendance de la justice* », in *Mélanges Dubois*, Paris, Dalloz, 2000.
- GICQUEL (J.), *Le conseil supérieur de la magistrature : une création continue de la république*, in *Mélanges Philippe ARDANT, Droit et politique de la croisée des cultures*, LGDJ, 1999, p. 289.
- GUINCHARD (S.), *La justice, bien de consommation courante*, in *Mélanges J. CALAIS – AULOY*, Dalloz, 2003.
- NAMBO (J. J), *Quelques héritages de la justice coloniale en Afrique noire* – in *Droit et Société* 51/52 -2002, p. 325 – 344.
- NKOU MVONDO (P.), « *La crise de la justice de l'Etat en Afrique noire francophone – Etudes des causes du divorce entre la justice et les justiciables* », in *Revue des droits des pays d'Afrique*, n° 824 mai – août 1997, p. 208.
- OPPETIT (B.), *Justice étatique et justice arbitrale*, in *Mélanges Pierre BELLET*, Paris, Litec, 1990, p. 415.
- PASCAL (J.), « *Les séparations du pouvoir* », in *Mélanges Jean GICQUEL, Constitutions et pouvoirs* Montchrestien, 2008, p. 255.
- TERRE (F.), *Sur l'image de la justice*, in *Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires*, Paris, Dalloz, 2000, p. 121.

- VATIER (B.), « *La justice est-elle un service public ?* », in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 141.

### **III.- Textes législatifs et règlementaires**

#### **✓ Textes législatifs**

- Loi n°94-006 AN/RM du 18 mars 1994 modifiée par la loi n°95-057 AN/RM du 2 Août 1995 portant organisation et fonctionnement des tribunaux administratifs.
- Loi n°96-071 AN/RM du 16 décembre 1996, modifiée par la loi 09-025 AN/RM du 02 juillet 2009 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la cour suprême et la procédure suivie devant elle.
- Loi n°01 – 079 AN/RM du 20 août 2001 portant code pénal au Mali.
- Loi n°01-080 AN/RM du 20 Aout 2001 portant code de procédure pénale. Cette loi abroge la loi N° 62-66/AN-RM du 6 août 1962, l'Ordonnance N° 35/CMLN du 31 juillet 1973 et l'Ordonnance N° 76-47/CMLN du 27 septembre 1976.
- Loi n° 01- 080 AN/RM du 24 août 2001 portant sur la minorité pénale et institutions pour mineurs. J.O du 1<sup>er</sup> février 2002.
- Loi n° 11 – 037 AN/RM du 15 juillet 2011 portant organisation des juridictions.
- Loi n° 11 – 038 AN/RM du 15 juillet 2011 portant création des juridictions.

#### **✓ Texte règlementaire**

- Décret n° 11 – 580 AN/RM du 13 septembre 2011 fixant le ressort des juridictions et déterminant le parquet général d'attache des parquets des tribunaux de grande instance et des parquets des tribunaux d'instance.

Certaines juridictions sont érigées par la constitution du 25 février 1992 en institution (Article 25) : ce sont la Cour suprême, la cour constitutionnelle et la haute cour de justice.

### **Description du programme de la semaine**

Les juridictions à valeur institutionnelle où à caractère institutionnel

- La Cour Suprême du Mali
- La Cour Constitutionnelle
- La Haute Cour de Justice

A l'issue de la 6<sup>ème</sup> séance, les étudiants doivent être capables de :

- citer les juridictions à valeur d'institution ;
- décrire l'organisation et les modalités de fonctionnement desdites juridictions,
- de faire un exposé sur le rôle de la cour suprême, la cour constitutionnelle et la haute cour de justice.

### **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Expliquer la composition et la compétence de la haute cour de justice.
2. La cour suprême constitue-t-elle un troisième degré de juridiction ?

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**

I.- Ouvrages

- BRACONNAY, (N.), DELAMARRE, (M.), *Institutions juridictionnelles*, Paris, VUIBERT, 1<sup>ière</sup> édit., 2007.
- PERROT (R.), *Institutions judiciaires*, Paris, Montchrestien, 13<sup>ème</sup> édit., 2008 (**A lire page 199 à 243**).
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003.
- CONAC (G.), *Les cours suprêmes en Afrique*, Paris, 1988.

- JEAN DU BOIS DE GAUDUSSON et CONAC GERARD (Sous la dir.), *La justice en Afrique*, Paris, la documentation française, 1990.
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

## II.- Articles de doctrines

- DEBBASCH (Ch.), « *L'indépendance de la justice* », in Mélanges Dubois, Paris, Dalloz, 2000.
- GICQUEL (J.), *Le conseil supérieur de la magistrature : une création continue de la république*, in Mélanges Philippe ARDANT, Droit et politique de la croisée des cultures, LGDJ, 1999, p. 289.
- PASCAL (J.), « *Les séparations du pouvoir* », in Mélanges Jean GICQUEL, Constitutions et pouvoirs Montchrestien, 2008, p. 255.
- VATIER (B.), « *La justice est-elle un service public ?* », in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 141.

## III.- Textes législatifs

- Loi n°94-006 AN/RM du 18 mars 1994 modifiée par la loi n°95-057 AN/RM du 2 Août 1995 portant organisation et fonctionnement des tribunaux administratifs.
- Loi n°96-071 AN/RM du 16 décembre 1996, modifiée par la loi 09-025 AN/RM du 02 juillet 2009 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la cour suprême et la procédure suivie devant elle.
- Loi n°97 – 10 AN/RM du 11 février 1997 portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle.
- Loi n° 11 – 037 AN/RM du 15 juillet 2011 portant organisation des juridictions.
- Loi n° 11 – 038 AN/RM du 15 juillet 2011 portant création des juridictions.

Par juridictions internationales, il faut entendre, les juridictions à compétence communautaire, régionale et universelle ou quasi-universelle. Seront étudiées la cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA), la cour pénale internationale (CPI), la cour internationale de justice (CIJ) et la cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

## **Description du programme de la semaine**

### *Les juridictions internationales*

- La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA
- La Cour Pénale Internationale (CPI)
- La Cour Internationale de Justice (CIJ)
- La Cour Africaine des Droits de l'Homme

A l'issue de cette séance, les étudiants seront capables de :

- citer les juridictions internationales,
- décrire le rôle de chacune de ces juridictions ;
- faire un exposé sur l'organisation et la composition et le fonctionnement des juridictions internationales ;

## **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Expliquer la compétence de la cour pénale internationale.
2. Citer les juridictions sous-régionales que vous connaissez.

## **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**

### I.- Ouvrages

- BRACONNAY, (N.), DELAMARRE, (M.), *Institutions juridictionnelles*, Paris, VUIBERT, 1<sup>ière</sup> édit., 2007.



- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (**A lire 269 à 318**).
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

## II.- Articles de doctrines

- BREDIN (J.-D.), *Le juge et l'avocat*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 15.
- DEBBASCH (Ch.), « *L'indépendance de la justice* », in Mélanges Dubois, Paris, Dalloz, 2000.
- GICQUEL (J.), *Le conseil supérieur de la magistrature : une création continue de la république*, in Mélanges Philippe ARDANT, Droit et politique de la croisée des cultures, LGDJ, 1999, p. 289.

## III.- Instruments juridiques

- La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA Site internet : [www.ohada.org/ccja.html](http://www.ohada.org/ccja.html)
- La Cour Pénale Internationale (CPI) Site internet : [www.icc-cpi.int/fr](http://www.icc-cpi.int/fr)
- La Cour Internationale de Justice (CIJ) Site internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)
- La Cour Africaine des Droits de l'Homme Site internet : [www.african-court.org/fr/](http://www.african-court.org/fr/)

## *Les gens de justice*

La justice dispose d'un important personnel pour pouvoir fonctionner. Certaines interviennent directement : ce sont le personnel de la justice. D'autres en revanche, ne sont que des collaborateurs, néanmoins leurs rôles sont importants : ce sont les auxiliaires de justice.

### **Description du programme de la semaine**

*Le personnel de la justice : les magistrats*

Les conditions d'accès à la magistrature

Les fonctions du magistrat

A l'issue de cette séance, les étudiants seront capables de :

- définir la notion de magistrat ;
- distinguer le magistrat du juge ;
- décrire les conditions d'accès à la magistrature
- faire un exposé sur le rôle, les droits et les devoirs des magistrats ;

### **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Expliquer la différence entre juge et magistrat.
2. Que signifie le terme « profession libérale » ? Illustrer votre réponse par des exemples pratiques.

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**

I.- Ouvrages

- BRACONNAY, (N.), DELAMARRE, (M.), *Institutions juridictionnelles*, Paris, VUIBERT, 1<sup>ière</sup> édit., 2007.
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (**A lire 607 à 695**).
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

## II.- Articles de doctrine

- BREDIN (J.-D.), *Le juge et l'avocat*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 15.
- KANTE (H.) et DIARRA (M. G.), *Rôle et mission des professions judiciaires dans la réforme juridique et judiciaire*, Communication au colloque international sur l'analyse comparée de processus de réforme juridique et judiciaire, Bamako, 18-20 septembre 2006.
- LONG (M.), *Du palais de justice au palais royal – Suite à un dialogue inachevé*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 75.
- LYON – CAEN (A.), *A propos des observations orales des avocats dans les procédures écrites*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 415.
- NADAL (L.), « *La liberté de parole du Ministère public* », Colloque du centre de droit de la concurrence de Perpignan, 20 Juin 2008, Gaz. Pal. 20 Décembre 2008.

## III.- Textes de loi et réglementaire

### ✓ Textes législatifs

- Loi n° 94 – 042 AN/RM du 13 octobre 1994 portant création et organisation de la profession d'avocat.
- Loi n° 95- 069 AN/RM du 25 Août 1995 portant statut des huissiers.
- Loi n°02 – 054 AN/RM du 16 décembre 2002 portant statut de la magistrature J.O N° 36 du 31 décembre 2002.

- Loi n°03 – 29 AN/RM du 11 août 2003 fixant l’organisation, la composition, les attributions du Conseil Supérieur de la Magistrature.

✓ **Textes règlementaires**

- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.
- Décret n°04-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires.

**9<sup>ème</sup> semaine, Durée : 2 heures**

## **Description du programme de la semaine**

### *Les auxiliaires de la justice*

- Les greffiers
- Les Avocats
- Les Huissiers de justice
- Les notaires
- Les Commissaires-priseurs
- Les experts judiciaires

A l’issue de cette séance consacrée aux auxiliaires de justice, les étudiants seront capables de :

- citer les différents auxiliaires de justice ;
- faire un exposé sur le rôle des auxiliaires de justice ;
- décrire les conditions d’accès, les droits et les obligations de chaque auxiliaire de justice.
- Le greffier est-il un magistrat ou un auxiliaire de justice ?
- Quels sont les actes servis par l’huissier et leur importance dans le procès ?
- Qui pratique la saisie vente aux enchères publiques ?

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l’étudiant)**

## I.- Ouvrages

- BRACONNAY, (N.), DELAMARRE, (M.), *Institutions juridictionnelles*, Paris, VUIBERT, 1<sup>ière</sup> édit., 2007.
- VINCENT (J.), GUINCHARD, (S.), MONTAGNIER (G.) et VARINARD (A.), *Institutions judiciaires – Organisation – Juridictions – Gens de justice*, Paris, Dalloz, 7<sup>ème</sup> édit., 2003 (A lire 607 à 695).
- CABRILLAC (R.), (Dir.), *Dictionnaire du vocabulaire juridique*, Paris, LITEC, 2008.
- GUILLIEN (R.) et VINCENT, (J.), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003.

## II.- Articles de doctrine

- BREDIN (J.-D.), *Le juge et l'avocat*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 15.
- DEBBASCH (Ch.), « *L'indépendance de la justice* », in Mélanges Dubois, Paris, Dalloz, 2000.
- GUINCHARD (S.), *La justice, bien de consommation courante*, in Mélanges J. CALAIS – AULOY, Dalloz, 2003.
- KANTE (H.) et DIARRA (M. G.), *Rôle et mission des professions judiciaires dans la réforme juridique et judiciaire*, Communication au colloque international sur l'analyse comparée de processus de réforme juridique et judiciaire, Bamako, 18-20 septembre 2006.
- LONG (M.), *Du palais de justice au palais royal – Suite à un dialogue inachevé*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 75.
- LYON – CAEN (A.), *A propos des observations orales des avocats dans les procédures écrites*, in Mélanges offerts à Pierre DRAI – Le juge entre deux millénaires, Paris, Dalloz, 2000, p. 415.

## III.- Textes de loi et règlementaire

- ✓ **Textes législatifs**

- Loi n° 94 – 042 AN/RM du 13 octobre 1994 portant création et organisation de la profession d’avocat.
- Loi n° 95- 069 AN/RM du 25 Août 1995 portant statut des huissiers.
- Loi n°02 – 054 AN/RM du 16 décembre 2002 portant statut de la magistrature J.O N° 36 du 31 décembre 2002.
- Loi n°03 – 29 AN/RM du 11aout 2003 fixant l’organisation, la composition, les attributions du Conseil Supérieur de la Magistrature.

✓ **Textes règlementaires**

- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.
- Décret n°04-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires.

## Le procès

Le procès en tant que litige soumis au juge comporte trois étapes : l'action en justice, l'instance et le jugement.

### Description du programme de la semaine

#### *L'action en justice*

*La notion d'action en justice*

*Le régime de l'action en justice*

A l'issue de cette séance, les étudiants seront capables de :

- définir l'action en justice ;
- citer les différents types d'action en justice ;
- décrire les conditions d'ouverture et d'exercice de l'action en justice.

### QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE

1. Quels sont les différentes parties d'un procès ?
2. Pourquoi dit-on que l'action est la voie d'ouverture des hostilités ?

### *Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)*

#### **I.- Ouvrages**

- SOLUS (H) PERROT (R), *Droit judiciaire privé, Procédure de première instance*, Tome 3, Sirey, 1991
- CADIET (L) (Dir.), *Dictionnaire de la justice*, PUF, 1<sup>e</sup> édition, 2004.
- CADIET (L) et JEULAND (E), *Droit judiciaire privé*, 5<sup>e</sup> édition, Litec, 2006

- GUINCHARD (Dir.), *Droit et pratique de la procédure civile. Droit interne- Droit communautaire*, Dalloz, 6e édition, 2009
- GUINCHARD (S.) et VINCENT (J), *Procédure civile*, Dalloz, 25e édition, 1999 (**A lire page 59 à 140**).
- JULIEN (P.), FRICERO (N.), *Droit judiciaire privé*, Paris, L.G.D.J, 2<sup>ième</sup> éd., 2003 (**A lire page 15 à 102**).

## II.- Texte règlementaire

- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.

<b>11<sup>ème</sup> semaine, Durée : 2 heures</b>
---

## **Description du programme de la semaine**

### *L'instance*

*Les principes fondamentaux liés à l'instance*

*Le déroulement de l'instance*

A l'issue de cette séance, les étudiants seront capables de :

- décrire les principes fondamentaux liés à l'instance ;
- faire un exposé sur les actes de procédure ;
- décrire le déroulement de l'instance.

### **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Quelles sont les parties à l'instance ?
2. Citer les différents actes et les formes de procédures.

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**



## I.- Ouvrages

- SOLUS (H) PERROT (R), *Droit judiciaire privé, Procédure de première instance*, Tome 3, Sirey, 1991
- CADIET (L) (Dir.), *Dictionnaire de la justice*, PUF, 1e édition, 2004.
- CADIET (L) et JEULAND (E), *Droit judiciaire privé*, 5e édition, Litec, 2006
- GUINCHARD (Dir.), *Droit et pratique de la procédure civile. Droit interne- Droit communautaire*, Dalloz, 6e édition, 2009
- GUINCHARD (S.) et VINCENT (J), *Procédure civile*, Dalloz, 25e édition, 1999 (**A lire page 350 à 733**).
- JULIEN (P.), FRICERO (N.), *Droit judiciaire privé*, Paris, L.G.D.J, 2<sup>ième</sup> éd., 2003 (**A lire page 103 à 294**).

## II.- Texte règlementaire

- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.

**12<sup>ème</sup> semaine, Durée : 2 heures**

### ***Le jugement***

*Les généralités sur le jugement*

*La contestation du jugement : les voies de recours*

### **QUELQUES QUESTIONS SUR LA PARTIE**

1. Le jugement est la combienième partie d'un procès ? Détailler votre réponse.
2. Citer les différentes sortes de voies de recours et illustrer vos réponses par des exemples pratiques.

### **Supports pour les TPE (Travaux personnels de l'étudiant)**

## I.- Ouvrages

- SOLUS (H) PERROT (R), *Droit judiciaire privé, Procédure de première instance*, Tome 3, Sirey, 1991
- CADIET (L) (Dir.), *Dictionnaire de la justice*, PUF, 1e édition, 2004.
- CADIET (L) et JEULAND (E), *Droit judiciaire privé*, 5e édition, Litec, 2006
- GUINCHARD (Dir.), *Droit et pratique de la procédure civile. Droit interne- Droit communautaire*, Dalloz, 6e édition, 2009
- GUINCHARD (S.) et VINCENT (J), *Procédure civile*, Dalloz, 25e édition, 1999 (**A lire page 733 à 982**).
- JULIEN (P.), FRICERO (N.), *Droit judiciaire privé*, Paris, L.G.D.J, 2<sup>ème</sup> éd., 2003 (**A lire page 295 à 430**).

## II.- Texte règlementaire

- Décret n°99 - 254 du 15 septembre 1999 portant code de procédure civile commerciale et sociale, modifié par le Décret 220 P-RM du 11 mai 2009.